

Conditions générales de vente d'embryons en gestation dans une mère porteuse.

Les embryons sélectionnés par «NASH» sont proposés aux ventes uniquement après une période de gestation de 60 jours dans la mère porteuse. Après ces 60 jours, (le risque d'avortement de l'embryon est réduit à moins de 5%). Nous recommandons toutefois d'assurer l'embryon aux frais de l'acheteur.

Par définition un embryon est vendu avec sa porteuse, auquel cas le prix de la porteuse est compris dans le prix d'achat de l'embryon. Cependant différents cas peuvent être envisagés :

- ✓ Porteuse vendue séparément du prix de l'embryon : selon le souhait du vendeur, il est possible d'acquérir la jument
- ✓ Soit l'acheteur loue la jument porteuse jusqu'au sevrage du poulain, et la jument porteuse retourne chez le vendeur après sevrage du poulain. Dès lors, dans cette hypothèse, les parties s'accorderont sur une prise en charge forfaitaire liée à l'hébergement et aux soins à apporter à la jument. Ces frais seront à régler au vendeur lors de la reprise de l'animal. A défaut d'accord contractuel entre les parties sur le montant de prise en charge de l'animal, il est convenu que les parties s'accordent sur le barème forfaitaire de NASH-AUCTION :

Il convient donc de formaliser le choix du vendeur dès la signature du contrat de mise en vente et avant la publication du catalogue de la vente.

L'acquéreur doit être en mesure de prendre possession de la jument aussitôt après l'adjudication.

Cas particulier où l'embryon est ré-implanté dans la mère génitrice d'origine :

- A. L'acquéreur prend en charge la mère porteuse moyennant une caution de 5 000 € (chèque non encaissé) versée au vendeur afin de garantir le bon traitement et le retour de la mère après sevrage. Un contrat d'assurance spécifique sera conclu entre le vendeur et l'acheteur aux frais de l'acheteur. Les frais d'entretien et de poulinage de la jument sont supportés par l'acquéreur
- B. L'acquéreur confie au vendeur le soin d'entretenir la propre mère de l'embryon jusqu'à la naissance puis le sevrage du poulain. La livraison du produit sera à la charge de l'acheteur. Le vendeur sera en mesure de facturer à l'acheteur les frais d'entretien et de poulinage de la jument selon le barème défini, sauf cas particulier. D'autre part le vendeur souscrit une assurance durant toute la gestation, garantissant à l'acheteur le bon résultat lors de la mise bas et le sevrage du poulain.

Pour mémoire et par convention les prix sont les suivants :

- Tarif poulinage : 500 € HT
- Caution de la mère porteuse : 1 500 €
- Hébergement de la mère porteuse :
 - Embryon dans la mère porteuse non suivie : 300 €/ mois – 10 €/ jour, TVA 10%
 - Embryon dans la mère porteuse suivie : 360 €/ mois – 12 €/ jour – TVA 10%
 - Si porteuse suivie, poulain après sevrage : 240 €/ mois – 8 €/ jour – TVA 20%

Il convient de préciser que la SVV Normandy Auction of Sport Horses (NASH SAS) ne peut être tenue en aucun cas comme responsable des indications portées par le vendeur.